



La Chambre d'agriculture de l'Isère Propose un stage sur la valorisation du foncier agricole par les Associations Foncières Pastorales

Qui sommes-nous ?

La Chambre d'agriculture de l'Isère est un établissement public au service des agriculteurs et des territoires. Nos principales missions sont :

- Conseiller les entreprises agricoles et les collectivités.
- Être porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des pouvoirs publics.
- Accompagner le développement des projets de territoire.

Siège Social
34 rue du Rocher de Lorzier
ZA Centr'Alp
38430 Moirans
Tél. : 04 76 20 67 11
Email : accueil@isere.chambagri.fr

Nous privilégions la dimension humaine, le travail d'équipe et sommes très attachés à satisfaire nos ressortissants.

Être **collaborateur Chambre d'agriculture**, c'est être auprès des agriculteurs pour les aider à relever au quotidien les **enjeux** de performance économique, sociale et environnementale.

Nous appartenons au réseau national des chambres d'agriculture qui regroupe 103 établissements et 8200 collaborateurs en France.

En Isère, nous sommes une centaine de collaborateurs répartis sur 5 sites.

La Chambre d'agriculture de l'Isère propose un stage sur la valorisation du foncier agricole par les associations foncières pastorales.

Cadre de la mission :

En montagne, le phénomène de morcellement de la propriété privée y est plus prononcé qu'ailleurs notamment dû à la faible valeur du foncier agricole : petite surface souvent en pente et non mécanisable n'ayant pas bénéficié des grands projets de remembrements du foncier agricole français lors du siècle dernier. Du fait de cet intérêt limité, il s'agit également de parcelles où l'on retrouve le plus d'indivision de la propriété privée.

Les accumulations de ces difficultés impactent le potentiel agricole des nombreuses communes de montagne, ceci concourant au déclin de cette activité entraînant par la suite une fermeture progressive des milieux au profit de friches et du reboisement.

Face à cela, il a été créé en 1972, l'outil **Association Foncière Pastorale**. L'AFP permet d'impliquer les propriétaires ou se faire représenter dans la gestion du foncier. Une AFP regroupe, au sein d'un périmètre défini, les propriétaires de terrain à vocation pastorale, agricole ou forestière. Elle permet notamment d'être un interlocuteur unique auprès d'un éleveur ou d'un groupement d'éleveur pour pouvoir réaliser un contrat de location et réaliser des investissements pour la gestion et l'entretien de l'espace pastoral.

République Française
Etablissement public
loi du 3/01/1924
Siret 18381001900079
APE 9411Z

www.isere.chambres-agriculture.fr

L'association foncière pastorale aménage et organise le territoire :

- **Elle substitue une gestion individuelle précaire à une gestion collective** : réorganisation de l'espace, location de parcelles abandonnées, facilite les installations.
- **Elle peut aménager et entretenir les équipements existants** (cabanes, pistes et chemins, clôtures, points d'eau, signalisation...) en bénéficiant de subventions à l'amélioration pastorale en tant qu'organisme collectif (Plan Pastoral Territorial, programme pastoral du Département de l'Isère...)
- **Elle met en valeur le paysage en limitant l'embroussaillage** par le maintien d'une activité pastorale et la réalisation de travaux de débroussaillage

Pour répondre aux différents enjeux liés à la gestion du foncier en montagne et le maintien du pastoralisme, la Chambre d'agriculture de l'Isère, aux côtés de ses partenaires (la Fédération des Alpes de l'Isère, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère) se mobilise pour la création et le suivi des Associations Foncières Pastorales à l'échelle du département, ainsi que la communauté de communes de l'Oisans à l'échelle de son territoire.

Missions :

Au sein de du service territoire, aménagement et foncier et sous la responsabilité du conseiller foncier en charge de l'accompagnement des AFP, le stagiaire aura pour mission de recenser :

- les impacts positifs des AFP sur leur territoire
- les actions concrètes réalisées sur le terrain

Sur une dizaine d'AFP en Isère ainsi qu'une ouverture sur 5 AFP hors département (à sélectionner).

Le recensement des actions devra être illustré par des témoignages, photos et résultats recueillis auprès des gestionnaires (propriétaires), utilisateurs (éleveur) et agents de terrains intervenants auprès de ces structures.

En fin de stage, le stagiaire pourra également identifier les principaux leviers favorisant le dynamisme des AFP rencontrées (ex : répartition du travail, délégation de certaines tâches, soutien extérieur, implication de certains profils de propriétaires, etc.)

Ces résultats contribueront au maintien d'une dynamique de projet en faveur de l'élevage extensif en montagne.

Les étapes de l'étude seront co-construite avec le stagiaire, ainsi, rigueur, autonomie et force de proposition seront des qualités essentielles au bon déroulement du stage.

Profil :

- Etudiant(e) études supérieures niveau Licence 3 ou Master 1 en gestion des territoires de montagnes, ruraux et/ou agricoles.
- Connaissance des techniques et méthodologie d'enquêtes et d'études de terrain,
- Intérêts pour la cartographie, le foncier et l'élevage extensif
- Aisance relationnelle et rédactionnelle
- Créativité et sens de l'initiative
- Autonomie

Conditions :

- Durée 2 mois à caler entre avril et octobre
- Poste basé à : Moirans 38430
- Déplacements à prévoir. Permis B (boîte manuelle) obligatoire. Remboursement des frais de déplacement sur la base du tarif en vigueur de la Chambre d'agriculture

Candidature :

Lettre de motivation et CV à adresser par mail avant le 27 avril 2026
Par mail à : accueil.rh@isere.chambagri.fr.

Renseignements :

aymeric.bosneagu@isere.chambagri.fr

Tél : 06 50 08 43 66